

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS816

présenté par
M. Midy, rapporteur

ARTICLE 25

À la fin de l'alinéa 36, supprimer les mots :

« , lorsque cela est nécessaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.